

RESULTATS DE L'ADMISSION AIDE-SOIGNANTE - MAI 2018
Modalités spécifiques - « PASSERELLES » - Cours partiel

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au DEAS, le jury a délibéré le 14 mai à 9 h 30 et a déclaré admis,

⇒ Sur liste principale, par ordre de mérite :

☞ à AURILLAC :

Madame PAPON	épouse ROUCHIT	Aline
Madame FRANCESCHINI	épouse MARCENAC	Sandrine
Madame BRANDELY	épouse ESPINAT	Caroline
Madame YAMDJEU PANANG	épouse ROQUIER	Sandrine
Madame MEUNIER		Nathalie
Madame HARISOA	épouse PACELLI	Fleuris
Madame FOUR	épouse ROLLAND	Virginie

☞ à MAURS :

Madame LAC	épouse PERES	Vanessa
Madame PAULET		Hilda

☞ à SAINT-FLOUR :

Madame DUPRAZ	épouse TRAUCHESSEC	Julie
Madame RAJAOSOA		Marie-Roseline

Le Président du Jury,

M.C. MALBERT